

## **Règlement du Questionnaire**

« Votre avis sur le rayon ustensiles de cuisine de votre magasin Alinéa »

### **Article 1. Société Organisatrice**

La société ALINEA (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), S.A.S au capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roubaix sous le numéro 345 197 552, ayant son siège social Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59170 CROIX (et le siège administratif est 2290 route de Gémenos - RD2 - BP1442 - 13785 Aubagne cedex) qui est à l'initiative de ce Questionnaire, organise du 05/02/2015 à 12 heures au 15/02/2015 à 23 heures et 59 minutes, un questionnaire gratuit sans obligation d'achat (ci-après « Le Questionnaire »).

Le Questionnaire est accessible à l'adresse URL suivante :

<https://app.evalandgo.com/s/?id=JTk5cSU5NGkIOUE=&a=JTk4cCU5QWwIOUM=>

### **Article 2. Conditions de participation au questionnaire**

La participation à ce Questionnaire est ouverte à toute personne majeure de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine, Corse incluse, DOM TOM non inclus (ci-après le « Participant »), disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique, à l'exclusion du personnel de la Société ALINEA S.A.S ainsi que les membres de leurs familles respectives (par famille, il faut entendre, au sens du présent règlement, les personnes vivant sous le même toit, ainsi que leurs ascendants et descendants directs et/ou collatéraux)

La participation à ce Questionnaire est limitée à une participation par personne pendant toute la durée du Questionnaire.

Tous les participants ayant dûment rempli le formulaire participeront au tirage au sort final. L'accès au tirage au sort final est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom et même adresse électronique) ayant rempli son adresse électronique sur la page du formulaire du questionnaire. Les inscriptions incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du Participant qui ne pourra prétendre à la dotation qui lui aurait été attribué.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation. La Société Organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors que le gagnant initial est identifié comme mineur.

Le seul fait de participer à ce Questionnaire implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement dans son intégralité.

### **Article 3. Modalités de participation au questionnaire**

Pour prétendre accéder au tirage au sort du Questionnaire, les Participants doivent satisfaire l'intégralité des modalités suivantes :

**a)** Se rendre sur la page web intitulée « « Votre avis sur le rayon ustensiles de cuisine de votre magasin Alinéa » accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du questionnaire :

<https://app.evalandgo.com/s/?id=JTk5cSU5NGkIOUE=&a=JTk4cCU5QWwIOUM=>

- b) Répondre à tous les items obligatoires du questionnaire
- c) Remplir le formulaire d'informations personnelles. Lors du remplissage du formulaire les participants ont l'obligation notamment de saisir leur prénom, nom, adresse de courrier électronique.
- d) Valider la participation au questionnaire en cliquant sur le bouton « TERMINER » situé en bas du formulaire.

La participation au questionnaire ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans le formulaire du questionnaire. En conséquence, les participations incomplètes, comportant des erreurs, contrefaites ou falsifiées ne seront pas prises en considération et le Participant ayant fait parvenir une telle inscription sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant. Toute participation par voie postale est exclue.

#### **Article 4. Dotation**

Une dotation unique sera mise en jeu pour le tirage au sort final :  
**Dotation** : une batterie de cuisine complète d'une valeur de 159€.

La dotation offerte au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre une autre dotation, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit, y compris en cas d'indisponibilités aux dates souhaitées. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de sa dotation, il n'aurait droit à aucune compensation.

Il est rappelé que si le profil ou les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplets ou erronés, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Il est rappelé qu'un Participant (même nom, même adresse électronique) ne peut gagner qu'un seul lot sur toute la durée du questionnaire objet de ce règlement.

#### **Article 5. Déroulement du questionnaire**

Pour participer, le participant devra se rendre sur le lien (<https://app.evalandgo.com/s/?id=JTk5cSU5NGkiOUE=&a=JTk4cCU5QWwiOUM=>) qui lui a été adressé par mail puis remplir le formulaire de participation et cliquer sur le bouton « TERMINER » pour valider sa participation.

Les participants répondant aux conditions de participation au Questionnaire (Article 2), participeront au tirage au sort final.

Le tirage au sort permettant la désignation du gagnant s'effectuera, par la Société Organisatrice, dans les 10 jours suivant la clôture du Questionnaire parmi l'ensemble des questionnaires complets et valides.

Le premier tiré au sort remportera la dotation

- deux (2) suppléants seront prévus pour la dotation en cas de problème rencontré pour contacter le gagnant (ex : adresse électronique invalide)

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur ville de domiciliation par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

Les formulaires qui ne seront pas validés ou mal remplis ne seront pas pris en compte.

A ce titre, toute validation non effectuée ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Le lot qui était alors attribué au gagnant concerné ne sera pas remis en Questionnaire.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Questionnaire ou à l'interprétation du présent règlement.

### **Article 6. Remise du lot**

Les gagnants recevront un courrier électronique à l'adresse électronique qu'ils auront renseignée dans le formulaire de participation, dans les 15 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature de la dotation gagnée et des modalités pour en bénéficier. Pour obtenir son lot, chaque gagnant devra accuser réception du message électronique auprès de la Société Organisatrice en répondant à l'e-mail de confirmation qui lui aura été envoyé. Tout gagnant n'accusant pas réception du message électronique dans un délai de 15 jours sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera réputé non attribué et un tirage au sort désignera parmi les suppléants un nouveau gagnant.

### **Article 7. Droits d'accès et rectification**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de pouvoir s'opposer au traitement informatique de ces informations.

Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante :

Alinéa

Questionnaire « votre avis sur le rayon ustensiles de cuisine de votre magasin Alinéa »

2290 route de Gémenos - RD2 - BP1442

13785 Aubagne cedex

Les données collectées sont obligatoires pour participer au questionnaire. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Questionnaire seront réputées renoncer à leur participation.

Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

### **Article 8. Remboursement de la participation**

#### **8.1 Pour la demande postale du présent règlement**

Ce règlement peut être consulté à tout moment à partir de l'adresse suivante pendant toute la durée du questionnaire :

<https://app.evalandgo.com/s/?id=JTk5cSU5NGkiOUE=&a=JTk4cCU5QWwIQUUM=>

Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Questionnaire à l'adresse suivante :

Alinéa

Questionnaire « votre avis sur le rayon ustensiles de cuisine de votre magasin Alinéa »

2290 route de Gémenos - RD2 - BP1442

13785 Aubagne cedex

Le timbre correspondant à l'envoi de cette demande de règlement sera également remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20g), sur simple demande écrite faite en même temps que la demande de règlement, accompagnée du nom, prénom, adresse postale et d'un RIB à l'adresse suivante :

Alinéa

Questionnaire « votre avis sur le rayon ustensiles de cuisine de votre magasin Alinéa »

2290 route de Gémenos - RD2 - BP1442

13785 Aubagne cedex

#### 8.2 Pour le remboursement des frais de connexion

Pour les participants, accédant au présent questionnaire à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé (à l'exception des abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication) les coûts de connexion engagés pour la participation au présent questionnaire- seront remboursés dans la limite de 3 minutes de connexion sur la base de 0,021 €TTC (vingt et un millièmes d'euro Toutes Taxes Comprises) la minute, incluant la première minute indivisible à 0,11 €TTC (onze centimes d'euro Toutes Taxes Comprises). Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participants sont informés que tout accès au questionnaire- s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par le participant pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet de la société organisatrice du questionnaire et de participer au questionnaire- ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

La demande de remboursement devra être effectuée au plus tard 3 (trois) mois à compter de la fin du présent questionnaire- par lequel la connexion a été effectuée (le cachet de la poste faisant foi) à :

Alinéa

Questionnaire « votre avis sur le rayon ustensiles de cuisine de votre magasin Alinéa »

2290 route de Gémenos - RD2 - BP1442

13785 Aubagne cedex

Le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus. Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- la date de participation au Questionnaire,
- le nom du questionnaire,
- le nom du fournisseur d'accès et une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné.

Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

#### **Article 9. Responsabilité**

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsables de l'utilisation frauduleuse d'adresses électroniques pour l'attribution de lots d'un Participant.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsables en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception

empêchant le bon déroulement du questionnaire, ou en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve le droit de suspendre momentanément la possibilité de participer au Questionnaire si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Questionnaire.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de suspendre sans préavis le Questionnaire en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement. La société organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Questionnaire, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Questionnaire, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance de la dotation attribuée et/ ou du fait de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'utilisation des lots.

#### **Article 10. Modification du règlement**

Toute modification du règlement donnera lieu à un avenant déposé chez l'huissier dépositaire du présent règlement. Il entrera en vigueur à cette date et sera porté à la connaissance des participants en étant accessible depuis la page web : <https://app.evalandgo.com/s/?id=JTk5cSU5NGklOUE=&a=JTk4cCU5QWwIOUM=>

Tout participant n'en acceptant pas les termes devra cesser toute participation au questionnaire.

#### **Article 11. Droits de Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Questionnaire, sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### **Article 12. Litiges**

Le simple fait de participer à ce Questionnaire entraîne l'acceptation du présent règlement et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour les cas prévus et non prévus au règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises exclusivement par courrier postal à la société Alinéa dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de clôture du questionnaire, à l'adresse ci-dessous :

Alinéa

Questionnaire « votre avis sur le rayon ustensiles de cuisine de votre magasin Alinéa »

2290 route de Gémenos - RD2 - BP1442

13785 Aubagne cedex

Les demandes devront comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce questionnaire ne seront plus prises en compte passé le délai de deux mois après la clôture du questionnaire. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.